Sujet : [INTERNET] EP CARRIERES CHOUVET- WARLUIS
De : "Georges Delecluse" <g.delecluse@yahoo.fr>
Date : 18/02/2019 18:06
Pour : <mairiewarluis.cpa@orange.fr>, <mairie.rochyconde@orange.fr>, <mairiedebailleul@wanadoo.fr>

Merci d'inscrire ce mail au registre d'enquête publique.

Messieurs,

Naturaliste dans la vallée du Thérain depuis de nombreuses années, je ne peux que donner un avis négatif concernant le projet d'extension de la carrière sur les communes de Warluis, Bailleul-sur-Thérain et Rochy-Condé.
En effet, cette carrière détruirait un des derniers boisements "naturels" de la vallée du Thérain. De nombreuses espèces protégées se reproduisent sur ces parcelles. Aucun dossier de demande de dérogation ne figure dans cette consultation. Les données brutes de biodiversité ne sont pas mises à disposition. Une bonne part des inventaires date de 2012-2013, ce qui les rend obsolètes.

Les mesures compensatoires visent plus à compenser les impacts de la carrière précédente que la nouvelle carrière projetée. Où s'installeront les espèces entre le moment où les parcelles seront détruites et le moment où la compensation sur l'ancienne gravière sera fonctionnelle ? Les mesures compensatoires doivent être fonctionnelles avant impact et non 15 ans plus tard. La mesure compensatoire ex-situ n'est pas viable. elle pourrait l'être en terme de compensation forestière mais en aucun cas en compensation biodiversité. Expliquez moi comment des amphibiens au rayon d'action de quelques kilomètres vont réaliser 16km ? Une colonie d'hirondelle de rivage s'établissait sur le secteur exploité en 2018. Elle n'apparaît pas dans le dossier. De plus, la société Chouvet a déjà détruit une colonie d'hirondelle de rivage en pleine période de reproduction sur la commune d'Allonne au printemps 2018. Comment pouvons-nous croire que l'entreprise prendra en compte cette espèce et les autres espèces protégées détruites dans le cadre de l'exploitation alors qu'elles étaient connues ?

De plus la carrière Chouvet s'exprimait récemment dans une enquête publique contre une carrière en vallée du Thérain car l'exploitation actuelle dans la vallée permettait de subvenir aux besoins locaux. Pourquoi avoir besoin d'une extension sur 25 ans ???

Je ne peux que noter d'importants manquements dans cette étude d'impact. Je ne parle même pas des nuisances pour les riverains,...

Je ne peux donner qu'un avis défavorable à ce projet. J'attends une réponse à l'ensemble de mes commentaires et questions.

Cordialement,

Georges Delecluse

— Pièces jointes :

image001.jpg	0 octets
image002.png	0 octets
image003.gif	0 octets